

**DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE**  
**ARRÊTÉ**

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE  
ADMINISTRATION ET CITOYENNETÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Hôtel de Ville  
Place Jean Delvainquièrre  
BP 30109 – 59393  
Wattrelos Cedex

Nous, Maire de la Ville de Wattrelos,

Vu l'Article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 01 du Conseil Municipal du 28 mars 2026 portant création de douze postes d'Adjoints au Maire ;

Vu l'arrêté municipal du 31 mars 2026 portant attribution de fonctions à 12 Adjoints ;

Vu l'arrêté municipal du 31 mars 2026 portant attribution de fonctions à 15 Conseillers Municipaux Délégués ;

Vu l'arrêté du 3 avril 2026 portant délégation de fonctions et de signature à **Monsieur RICCI Christophe** ;

Considérant qu'il convient d'apporter des modifications au contenu de sa délégation ;

**ARRÊTONS**

*Préambule : L'arrêté du 3 avril 2026 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :*

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Il est consenti à **Monsieur RICCI Christophe** la délégation de fonction pour la Sécurité, la Prévention de la Délinquance et les Gens du Voyage.

**ARTICLE 2** : Dans le champ de sa délégation, **Monsieur RICCI Christophe** prendra toutes décisions et pourra signer tout courrier, arrêté, accusé de réception, attestation à destination des administrés, administrations ou autre partenaire de la Ville, ainsi que tout bon d'engagement ou titre de recettes.

**ARTICLE 3** : Plus spécifiquement, s'agissant de la délégation à la Sécurité, **Monsieur RICCI Christophe** pourra signer :

- Les arrêtés temporaires d'interdiction de circulation et de stationnement dans le cadre des manifestations et festivités sur la voie publique
- Les arrêtés portant permis de détention d'un chien de première ou deuxième catégorie dans les conditions du décret 2009-1768 du 30 décembre 2009
- Les actes nécessaires à l'admission en soins psychiatriques sans consentement à l'égard des personnes atteintes de troubles mentaux en cas de danger imminent pour la sûreté des personnes

**ARTICLE 4** : En sa qualité d'Adjoint au Maire, **Monsieur RICCI Christophe** est habilité à signer tous mandats et pièces relatifs à la Comptabilité Communale.

Il pourra également :

- Signer les courriers, attestations, certificats relevant de l'administration générale de la commune
- Certifier le caractère exécutoire des actes communaux et la conformité des extraits des registres communaux
- Légaliser toute signature dans le cadre de l'article L 2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales

ARTICLE 5 : En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature pourra être exercée par **Monsieur LEMAY Guy-Noël**, Conseiller Municipal Cimetières, des Appels d'Offres, des Commissions de Sécurité et des Impôts Directs.

ARTICLE 6 : **Monsieur RICCI Christophe** est délégué pour procéder à un rappel à l'ordre à l'encontre d'une personne, auteur de faits susceptibles de porter atteinte au bon ordre dans une commune. Il pourra signer tout document dans ce cadre.

ARTICLE 7 : **Monsieur RICCI Christophe** est délégué pour déposer plainte avec constitution de partie civile auprès de la police nationale ou de la juridiction compétente pour tous faits dont la Commune entend demander réparation pour une action judiciaire par la voie répressive, dans les intérêts de la Commune. Il pourra signer tout document dans le cadre de cette délégation.

ARTICLE 8 : **Monsieur RICCI Christophe** est désigné Correspondant Incendie et Secours. Il pourra signer tout document relatif à cette fonction.

ARTICLE 9 : **Monsieur RICCI Christophe** est nommé correspondant sécurité routière pour la commune de Watrelos. Il est, à ce titre l'interlocuteur privilégié des services de l'Etat dans le département, participe à l'élaboration de tout plan et anime les dispositifs locaux de concertation.

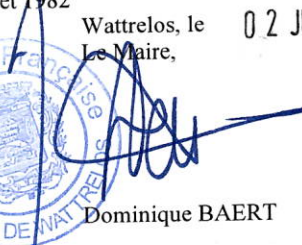
ARTICLE 10 : En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations de fonction et de signature prévues aux articles 8 et 9 pourront être exercées par **Monsieur LEMAY Guy-Noël**, Conseiller Municipal Délégué chargé des Cimetières, des Appels d'Offres, des Commissions de Sécurité et des Impôts Directs.

ARTICLE 11 : Conformément à l'Article L 2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette délégation s'exerce sous la surveillance et la responsabilité du Maire.

ARTICLE 12 : Le Directeur Général des Services et le Comptable Public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié sur le site internet de la Commune.

**Le présent arrêté est rendu exécutoire et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).**

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Watrelos, le 02 JUN 2026  
Le Maire,  
  
Dominique BAERT

**Monsieur RICCI Christophe**  
Notifié le

Fait à Watrelos, le 28 mai 2026  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

  
Dominique BAERT

**Monsieur LEMAY Guy-Noël**  
Notifié le